

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2015

**Présents** : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, N.VIOLLET, C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

**Absents excusés** : Luc PITTNER, Florent PRAS (Pouvoir à J-F. MARTINE)

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine BOUVARD

*Le compte rendu de la séance du 30 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.*

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AGRICOLE-ENVIRONNEMENT-URBANISME-ASSAINISSEMENT

#### Stations d'épuration de Bioléaz et Neyrieu

Nadine VIOLLET rend compte de la commission du 04 décembre 2015 sur l'avancée du dossier de modernisation des stations de Bioléaz et Neyrieu. Elle expose que des travaux sont à prévoir suite à la constatation de rejets d'effluents non conformes et que leur remplacement par des stations d'épuration à filtres plantés de roseaux est préconisé.

Pour répondre à cette problématique, l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain a établi une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de faisabilité de de la réhabilitation des stations de Bioléaz et Neyrieu, pour un montant de 2 025 € hors taxes.

Vincent MOLINIER, chargé de mission au Syndicat Mixte du Séran, propose un accompagnement pour écrire le cahier des charges et rechercher un maître d'œuvre. A l'unanimité, le Conseil se prononce en faveur de l'aide de Monsieur MOLINIER à la rédaction de ce cahier des charges.

#### Plan de désherbage

Dans ce plan, établi par Amandine BERTIGLIA, chargée d'études au Syndicat du Séran, BELMONT-LUTHEZIEU apparaît comme une commune à risque au niveau de la pollution de l'eau. 68 % de la commune se situe en zone de non traitement. Des solutions alternatives ont été proposées :

- Achat de petit matériel de type fourche, binette, désherbeur thermique... pour 1 406 €, subventionnable à hauteur de 70 % ;

- Achat de gros matériel : balayeuse mutualisée avec d'autres communes pour 13 304 € H.T.

Cet achat a été inscrit dans des demandes de subvention mais une incertitude quant au financement demeure ;

- Plantations pour éviter les entretiens.

Le Conseil devra se prononcer courant janvier sur les alternatives proposées par le Syndicat Mixte du Séran. L'achat de petit matériel sera certainement validé contrairement aux deux autres solutions, au financement incertain et à l'utilité à confirmer.

#### Extinction de l'éclairage public

Les 6 panneaux pour les entrées de village ont été commandés à l'entreprise 6<sup>ème</sup> Sens. Madame le Maire remercie Brigitte GIRARD pour la réalisation graphique des panneaux. Ceux-ci seront installés par les employés communaux dans le courant de la semaine 51 pour une coupure prévue autour du 20/12/2015, après l'intervention de l'entreprise SALENDRE.

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX

Emmanuel BLANC expose le projet d'achat d'une épareuse et d'un broyeur d'accotement mutualisés avec la commune de VIEU. Des devis ont été demandés auprès des entreprises COCHET, CHAVANEL et NOREMAT. Cet achat représente un investissement d'un montant de 33 000 € T.T.C environ.

Le Conseil s'accorde à l'unanimité sur le principe de mutualisation de ce type d'achat de matériel mais des élus demandent des devis supplémentaires avant de valider cet achat, notamment auprès de l'UGAP et de l'entreprise JEAN BOUVIER.

## **DEMANDE DE PRET BANCAIRE-TRAVAUX LOTISSEMENT LA MURAILLE**

Madame le Maire informe s'être rapprochée de 3 organismes bancaires pour mise en concurrence (CAISSE D'EPARGNE, BANQUE POPULAIRE et CREDIT AGRICOLE), en vue de contracter un emprunt destiné à financer une partie des travaux réalisés au lotissement la Muraille. Certaines banques proposent en effet aux collectivités des taux très avantageux.

Après la présentation de ces différentes propositions, le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la réalisation de cet emprunt de 50 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE.

## **SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil du souhait de l'actuelle secrétaire de mairie de ne pas renouveler son contrat s'achevant le 14 décembre 2015 pour raisons personnelles. Une annonce a été publiée sur le site du Centre de gestion pour prise de poste au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour le bon fonctionnement des services, un avenant au contrat d'engagement de droit public de l'actuelle secrétaire est nécessaire, avant le recrutement d'un nouveau/ d'une nouvelle secrétaire de mairie. Le Conseil, après avoir entendu Madame le Maire, décide la reconduction du contrat jusqu'au 29 février 2016 sur les mêmes bases du contrat en vigueur et autorise le Maire à signer cet avenant.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Madame le Maire informe l'assemblée du prochain recensement général de la population qui se déroulera sur la commune du 21 janvier au 20 février 2016. Pour mener à bien cette mission, deux agents recenseurs vont être nommés par arrêtés du Maire : Mesdames Rolande COUTURIER et Thérèse ROMANO.

## **VŒUX DU MAIRE**

Madame le Maire informe que la traditionnelle cérémonie des vœux du maire se tiendra le samedi 09 janvier 2016 à 18h00.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Association AIGLE :**

Madame le Maire informe que 2 réunions d'information ont eu lieu pour tenter de trouver un avenir à l'association AIGLE. Le bureau actuel ne souhaitant plus assumer le travail de gestion au quotidien, ce dernier sera démissionnaire à la prochaine Assemblée Générale de Mars 2016.

Une gestion associative est trop lourde à porter, aussi une réflexion est engagée pour trouver un mode de gestion via les communes concernées, la communauté de communes ou encore des associations type Les Francas ou Alfa3a. Les élus du « Haut Valromey » se rencontrent avec les bénévoles pour rédiger un cahier des charges correspondant aux besoins de l'Association.

### **Chapelle de Luthézieu :**

Madame le Maire informe que des dossiers de subventions DETR et DRAC avaient été déposés et acceptés pour la rénovation du toit de l'abside de la Chapelle.

Un architecte avait été retenu, or ce dernier est malheureusement décédé ce qui impose de recourir à un nouvel architecte pour la dépose du permis de construire. La recherche est en cours.

### **Commune nouvelle :**

une réunion publique concernant le travail engagé sur la réflexion de la création d'une commune nouvelle avec les communes de Vieu, Champagne, Lompnieu et Sutrieu aura lieu dans le courant du mois de février 2016. La date sera communiquée lors de la cérémonie des vœux du maire.